****

DEMANDE DE SUBVENTION POUR

L’ANNEE 2024

**Nom de l’organisme demandeur : N° dossier :**



N° dossier :

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER.**

**POUR TOUT DEPOT PAPIER, MERCI DE RESPECTER L’ORDRE DES PIECES CI-APRES ENONCE :**

**POUR UNE PREMIERE DEMANDE**

☐ 1- Un exemplaire des statuts datés et signés (et du règlement intérieur, s’il existe)

[ ]  2- Une copie du récépissé de déclaration de l’organisme demandeur en Préfecture

[ ]  3- Une copie de l’avis d’insertion au Journal Officiel

[ ]  4- Le compte rendu de la dernière Assemblée générale approuvant les comptes annuels

[ ]  5- Le plus récent rapport d’activités approuvé

[ ]  6- Le bilan et les annexes du dernier exercice clos, le compte de résultat du dernier et de l’avant dernier exercice clos et le budget prévisionnel de l’année 2024. Pour les délégations, sections, antennes locales, il convient de présenter les éléments budgétaires de l’entité locale.

[ ]  7- Attestation de certification conforme du commissaire aux comptes et de publication des comptes au Journal Officiel (lorsque le montant total des subventions perçues > 153 000 €)

[ ]  8- Un relevé d’identité bancaire ou postal au nom de l’organisme demandeur identique à celui indiqué sur le n° de SIRET

[ ]  9- Copie du document officiel attestant du numéro de SIRET et de la dénomination sociale

☐ 10- Joindre une copie à jour de la composition du bureau et du Conseil d’Administration

**POUR UN RENOUVELLEMENT**

[ ]  1- Le compte rendu de la dernière assemblée générale approuvant les comptes annuels

[ ]  2- Le plus récent rapport d’activités approuvé

[ ]  3- Le bilan et les annexes du dernier exercice clos, le compte de résultat du dernier et de l’avant dernier exercice clos et le budget prévisionnel de l’année 2024. Pour les délégations, sections, antennes locales, il convient de présenter les éléments budgétaires de l’entité locale

[ ]  4- Attestation de certification conforme du commissaire aux comptes et de publication des comptes au Journal Officiel (lorsque le montant total des subventions perçues > 153 000 €)

[ ]  5- Joindre une copie à jour de la composition du bureau et du Conseil d’Administration

**Si modification depuis le dépôt d’une demande précédente** :

[ ]  6- Une copie du récépissé de déclaration des nouveaux statuts en Préfecture

[ ]  7- Copie du document officiel attestant du numéro de SIRET et de la dénomination sociale, en cas de modification

[ ]  8- Un relevé d’identité bancaire ou postal au nom de l’organisme demandeur, identique à celui indiqué sur n° de SIRET